PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-2023/74-R01

ST31P450 including optional cryptographic library NESLIB (C02)

Paris, le 21 Octobre 2024

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Vincent STRUBEL

[ORIGINAL SIGNE]

51 boulevard de La Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP - Tél 01.71.75.82.82

AVERTISSEMENT

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présupposées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

Référence du rapport de certification

ANSSI-CC-2023/74-R01

Nom du produit

ST31P450 including optional cryptographic library NESLIB

Référence/version du produit

C02

Conformité à un profil de protection

Security IC Platform Protection Profile
with Augmentation Packages, version 1.0

certifié BSI-CC-PP-0084-2014 le 19 février 2014

avec conformité aux packages :

"Authentication of the security IC"
"Loader dedicated for usage in Secured Environment only"
"Loader dedicated for usage by authorized users only"

Critère d'évaluation et version

Critères Communs version 3.1 révision 5

Niveau d'évaluation

EAL5 augmenté

ASE_TSS.2, ALC_DVS.2, ALC_FLR.2, AVA_VAN.5

Développeur

STMICROELECTRONICS

190 avenue Celestin Coq, ZI de Rousset-Peynier
13106 Rousset, France

Commanditaire

STMICROELECTRONICS

190 avenue Celestin Coq, ZI de Rousset-Peynier
13106 Rousset, France

Centre d'évaluation

THALES / CNES

290 allée du Lac,
31670 Labège, France

Accords de reconnaissance applicables

CCRA

Ce certificat est reconnu au niveau EAL2 augmenté de ALC_FLR.2.

SOG-IS

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1 Le produit

1.1 Présentation du produit

Le produit évalué est « ST31P450 including optional cryptographic library NESLIB, C02 » développé par STMICROELECTRONICS.

Le microcontrôleur seul n'est pas un produit utilisable en tant que tel. Il est destiné à héberger une ou plusieurs applications. Il peut être inséré dans un support plastique pour constituer une carte à puce. Les usages possibles de cette carte sont multiples (documents d'identité sécurisés, applications bancaires, télévision à péage, transport, santé, etc.) en fonction des logiciels applicatifs qui seront embarqués. Ces logiciels ne font pas partie de la présente évaluation.

1.2 Description du produit

1.2.1 *Introduction*

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

Cette cible de sécurité est strictement conforme au profil de protection [PP0084], avec :

- le *package* « *authentication of the security IC* » ;
- le *package* « *loader dedicated for usage in secured environment only* » ;
- le *package* « *loader dedicated for usage by authorized users only* ».

1.2.2 *Services de sécurité*

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont décrits à la section 1.5 « *TOE overview* » de la cible de sécurité [ST].

1.2.3 *Architecture*

Le produit est constitué d'une partie matérielle et d'une partie logicielle, toutes deux décrites dans la cible de sécurité [ST] à la section 1.6 « *TOE description* ».

1.2.4 *Identification du produit*

Les éléments constitutifs du produit sont identifiés dans la liste de configuration [CONF] ainsi que dans la *Table 14 « TOE components* » de la cible de sécurité [ST].

Eléments de configuration		Données d'identification lues
Identification du microcontrôleur	*IC Maskset name*	K410A
	IC Version	C
	Master identification number	0x01F1
Identification des logiciels embarqués	*Firmware versions*	3.1.1 et 3.1.2
Identification des bibliothèques	*NesLib crypto library version*	6.4.7

Tout au long de la vie du produit, le marquage sur la puce, un ensemble de registres accessibles et un ensemble d'instructions spécifiques permettent à l'utilisateur de vérifier les informations relatives au produit, en fournissant les éléments d'identification et les informations sur le produit selon les méthodes et formats décrits dans [GUIDES].

1.2.5 *Cycle de vie*

Le cycle de vie du produit est décrit dans la cible de sécurité [ST] au paragraphe 1.7 « *TOE life cycle* ». Il est conforme au cycle de vie de sept phases décrit dans [PP0084].

Le produit a été développé sur les sites mentionnés dans la table 16 de la cible [ST]. Les rapports des audits de sites effectués dans le schéma français et pouvant être réutilisés, hors certification de site, sont mentionnés dans [SITES].

1.2.6 *Configuration évaluée*

Le certificat porte sur le microcontrôleur identifié dans la cible de sécurité [ST] au chapitre 1.4 *« TOE identification »,* dans ses configurations permises par les [GUIDES]. Les différentes variantes présentées en table 2 de la cible de sécurité sont toutes couvertes par le certificat. Au regard du cycle de vie, le certificat porte sur le produit livré à l'issue de la phase 3 comme de la phase 4.

2 L'évaluation

2.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

Pour répondre aux spécificités des cartes à puce, les guides [JIWG IC] et [JIWG AP] ont été appliqués. Ainsi, le niveau AVA_VAN a été déterminé en suivant l'échelle de cotation du guide [JIWG AP]. Pour mémoire, cette échelle de cotation est plus exigeante que celle définie par défaut dans la méthode standard [CC], utilisée pour les autres catégories de produits (produits logiciels par exemple).

2.2 Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

2.3 Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

Les mécanismes cryptographiques mis en œuvre par les fonctions de sécurité du produit (voir [ST]) ont fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01] et les résultats ont été consignés dans le rapport [ANA_CRY].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto] et [SOG-IS Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

L'utilisateur doit se référer aux [GUIDES] afin de configurer le produit de manière conforme au référentiel [ANSSI Crypto] et [SOG-IS Crypto], pour les mécanismes cryptographiques qui le permettent.

2.4 Analyse du générateur d'aléa

Le produit comporte un générateur d'aléa qui a fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto] et [SOG-IS Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé. Afin que les mécanismes analysés soient conformes aux exigences de ce référentiel, les recommandations identifiées [GUIDES] doivent être suivies.

Dans le cas où le générateur d'aléa serait utilisé à des fins cryptographiques, il est obligatoire de le combiner à un mécanisme algorithmique de génération de pseudo-aléa, de nature cryptographique, afin de fournir des données aléatoires cryptographiquement satisfaisantes, comme énoncé dans le document [ANSSI Crypto] et [SOG-IS Crypto].

Ce générateur d'aléa a aussi été analysé conformément à la méthode d'évaluation [AIS20/31] et suivant les dispositions décrites dans la note d'application [CC-NOTE-24].

3 La certification

3.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation visé.

3.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 1.2 du présent rapport de certification.

Ce certificat donne une appréciation de la résistance du produit à des attaques qui sont fortement génériques du fait de l'absence d'application spécifique embarquée. Par conséquent, la sécurité d'un produit complet construit sur le microcontrôleur ne pourra être appréciée que par une évaluation du produit complet, laquelle pourra être réalisée en se basant sur les résultats de l'évaluation citée au chapitre 2.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES].

3.3 Reconnaissance du certificat

3.3.1 *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord[1], des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

3.3.2 *Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)*

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires[2] , des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

[1] La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

[2] La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué

[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - *ST31P450 C02 including optional cryptographic library NESLIB Security Target*, référence SMD_ST31P450_ST_19_001, version C02.1, 17 juillet 2024. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - *ST31P450 C02 including optional cryptographic library NESLIB Security Target for composition*, référence SMD_ST31P450_ST_19_002, version C02.1, septembre 2024.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - *Evaluation Technical Report MANDALA C02*, référence MANDALA_C02_2024_ETR, version 2.0, 14 octobre 2024. Pour le besoin des évaluations en composition avec ce microcontrôleur un rapport technique pour la composition a été validé : - *Evaluation Technical Report for composite evaluation MANDALA C02*, référence MANDALA_C02_2024_ETRLite, version 2.0, 14 octobre 2024.
[ANA_CRY]	*Analysis of Cryptographic Mechanisms MANDALA with library C02*, référence MANDALA_C02_2024_CRY, version 1.0, 14 octobre 2024.
[CONF]	Liste de configuration du produit : *ST31P450 C02 – CONFIGURATION LIST*, référence SMD_ST31P450_CFGL_C02, version 1.0, 20 juillet 2024.
[GUIDES]	- Secure dual interface MCU with enhanced security and up to 450 Kbytes of Flash memory- ST31P450 datasheet, référence DS_ST31P450, version 7.0, 8 avril 2024. - *ARM® Cortex SC000 Technical Reference Manual*, référence ARM DDI 0456, version A. - *ARMv6-M Architecture Reference Manual*, référence ARM DDI 0419, version C. - *ST31P450 Firmware V3 – User Manual*, référence UM_ST31P450_FWv3, version 8.0. - *ST31P secure MCU platform Security Guidance – Application note*, référence AN_SECU_ST31P, version 2.0. - *Cryptographic library NesLib 6.4 – User Manual*, UM_NesLib_6.4, version 3.0. - *ST31P secure MCU platforms NesLib 6.4 security recommendations – Application note,* référence AN_SECU_ST31P_NESLIB_6.4, version 6.0. - *NesLib 6.4.7 for ST31 Platforms – Release note,* référence RN_ST31P_NESLIB_6.4.7, version 6.0.

	- *ST31P platform random number generation – User manual,* référence UM_ST31P_TRNG, version 3.0.
[SITES]	Référence des rapports d'analyse documentaire et d'audit de site pour la réutilisation : - STM_2024_ALC_GEN_v1.1 ; - STM_2023_CB-JY-LH_STAR_v1.1 ; - STM_2023_DNP_STAR_v1.1 ; - STM_2022_DPE_STAR_v1.1 ; - STM_2023_FEI_STAR_v1.0 ; - STM_2022_AMK1_STAR_v1.0 ; - STM_2023_TPY-AMK6_STAR_v1.0 ; - STM_2023_BSK_STAR_v1.0 ; - STM_2022_CAL_STAR_v1.0 ; - STM_2022_CAT-PAL_STAR_v1.1 ; - STM_2022_CRL_STAR_v1.1 ; - STM_2023_RST_CMP_STAR_v1.2 ; - STM_2022_GNB_STAR_v1.2 ; - STM_2022_LJU_STAR_v1.1 ; - STM_2023_LYG_STAR_v1.0 ; - STM_2022_RNS_STAR_v1.1 ; - STM_2023_STS-QA Lab_STAR_v1.0 ; - STM_2023_SOP_STAR_v1.0 ; - STM_2022_TNS_STAR_v1.0 ; - STM_2022_ZVT_STAR_v1.1 ; - STM_2022_Teradyne_STAR_v1.1.
[PP0084]	*Protection Profile, Security IC Platform Protection Profile with Augmentation Packages*, version 1.0, 13 janvier 2014. Certifié par le BSI (*Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik*) sous la référence BSI-PP-0084-2014.

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, les sites ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.0.
[CRY-P-01]	Modalités pour la réalisation des analyses cryptographiques et des évaluations des générateurs de nombres aléatoires, référence ANSSI-CC-CRY-P01, version 4.1.
[CC]	*Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:* - *Part 1 : Introduction and general model*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001 ; - *Part 2 : Security functional components*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002 ; - *Part 3 : Security assurance components*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	*Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[JIWG IC] *	*Mandatory Technical Document – The Application of CC to Integrated Circuits*, version 3.0, février 2009.
[JIWG AP] *	*Mandatory Technical Document – Application of attack potential to smartcards and similar devices*, version 3.2, novembre 2022.
[CCRA]	*Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security*, 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	*Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates*, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[ANSSI Crypto]	Guide des mécanismes cryptographiques : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.
[SOG-IS Crypto]	*SOG-IS Crypto Evaluation Scheme Agreed Cryptographic Mechanisms*, version 1.2, janvier 2020.

[AIS20/31]	*A proposal for: Functionality classes for random number generators, AIS20/AIS31*, version 2.0, 18 septembre 2011, BSI (*Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik*).
[NOTE24]	Note d'application – Evaluation de générateurs d'aléa selon AIS20/31 dans le schéma français, référence ANSSI-CC-NOTE-24, version 1.0.

*Document du SOG-IS ; dans le cadre de l'accord de reconnaissance du CCRA, le document support du CCRA équivalent s'applique.